

Date: 11 juillet 2005

Projet: Avant-projet A-35

No projet : 20-5300-0524

Page 1 de 3

But : Réunion de coordination avec les représentants de la Fédération des clubs de motoneige du Québec et des responsables des clubs d'Iberville et de Baie Missisquoi

Endroit : Bureaux de la Montérégie Est à Longueuil à 14h00

Étaient présents :

Organismes :

Robert Paquin
Daniel Fillion
Sophie Lacroix-Turgeon
Nicolas Ste-Marie
Marc Richard
Denis Levasseur
Marcel Synnott
Jean Hardy

MTQ DT Est
MTQ DT Est
MTQ CS de Boucherville
MTQ DT Ouest
Club Baie Missisquoi
FCMQ Montérégie
Club Les Sabres Iberville
Génivar /Dessau-Soprin

Copie aux personnes présentes et :

OBJECTIF DE LA RENCONTRE

Première rencontre dans le but d'identifier l'impact du tracé de l'autoroute 35 sur le réseau de sentiers de motoneige de la région touchée. Échafauder des hypothèses de solutions qui conviendraient à toutes les parties.

ACTION PAR :

1. PRÉSENTATION DU PROJET

Présentation par Robert Paquin (directeur du projet) du projet du parachèvement de l'autoroute 35 :

- Présentation du tracé projeté entre Saint-Jean-sur-Richelieu et la frontière américaine;
- Le projet de construction s'échelonne entre les années 2006 à 2011 ;
- Description des échangeurs (5), du pont d'étagement de la route 202, du viaduc agricole et du pont au-dessus de la Rivière-aux-Brochets ;
- Description plus particulière du tronçon no.2 faisant l'objet de l'avant-projet définitif (APD) de 12 km entre les municipalités de St-Sébastien et St-Alexandre.

Seuls les terrassements et les fondations du segment no.2 (St-Alexandre à St-Sébastien) seront réalisés en 2006/2007 (préparation des plans et devis dès l'automne 2005). Les deux échangeurs de ce tronçon seront réalisés en 2007/2009.

Le tronçon est situé dans un milieu très plat (fonds de champs agricoles) et en ligne droite en majeure partie. Le tronçon faisant l'objet de l'APD (Avant-Projet-Définitif) commence à la route 227 au nord et se termine à la route 133 au sud.

Date: 11 juillet 2005

Projet: Avant-projet A-35

No projet : 20-5300-0524

Page 2 de 3

2. RÉSEAU DE SENTIERS

Messieurs Levasseur et Synnott remettent aux participants des cartes montrant les sentiers et mentionnent que tous les sentiers ont été relevés par GPS.

Monsieur Levasseur fera parvenir le plus tôt possible, les coordonnées des personnes possédant les fichiers de points à madame Sophie Lacroix-Turgeon qui s'occupera de les mettre en plan. Cet exercice permettra de connaître avec précision les endroits où les sentiers entrecroisent l'autoroute 35 et ainsi de déterminer les secteurs conflictuels.

Denis Levasseur

MTQ

3. PERENNITÉ DES SENTIERS

Les représentants de la Fédération et des clubs expliquent que la permanence des sentiers est en lien étroit avec les droits de passage que les propriétaires privés leur octroient, année après année, et que l'importance des sentiers n'est pas nécessairement en lien direct avec le type de sentier (couleur) montré aux plans (carte des sentiers de motoneiges).

La couleur montrée aux plans (bleu=sentiers TransQuébec, vert=sentiers régionaux, orange=sentiers locaux) représente le nombre de régions que les sentiers relient dans l'ensemble du territoire québécois.

4. DESCRIPTION DES SENTIERS

La largeur minimale des sentiers est de 10 pieds (un peu plus de 3 mètres) pour que la machinerie puisse entretenir les sentiers, mais les clubs de motoneigistes aimeraient que la largeur soit fixée à quatre (4) mètres de dégagement pour faciliter le passage de cette machinerie.

5. LOCALISATION DES SENTIERS CONFLICTUELS

Les participants font une évaluation préliminaire des conflits potentiels entre le réseau de sentiers de motoneiges et le tracé proposé de l'autoroute 35 entre Saint-Jean-sur-Richelieu et la frontière américaine.

L'idée de base serait que les motoneiges puissent traverser le corridor de l'autoroute 35 sur les accotements des échangeurs ainsi qu'au pont d'étagement (route 227, route 202, Montée de la Grande Ligne, etc.)

Dans le secteur du segment no.2, segment qui fera l'objet des premiers travaux, une distance de 12 kilomètres sépare les deux échangeurs et au milieu de ce tronçon un sentier régional croise l'A-35. Suite à une discussion entre les participants, les motoneiges pourraient croiser l'emprise de l'autoroute à l'endroit des ponceaux de la Rivière du Sud alors que la machinerie pourrait effectuer le tour via le viaduc agricole de la route 227. Si les ponceaux sont de dimension suffisante (i.e. $\pm 5 \times 2,5$ m), le club local accepterait ce principe.

Date: 11 juillet 2005

Projet: Avant-projet A-35

No projet : 20-5300-0524

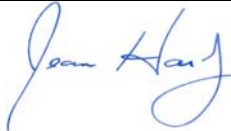
Page 3 de 3

6. PROCHAINE RENCONTRE

Une prochaine rencontre est à prévoir plus tard en septembre alors que le Ministère pourra proposer des solutions plus précises et détaillées pour le croisement de chacun des sentiers localisés précisément sur les plans.

MTQ, FCMQ et clubs

La réunion est close à 16h00.



Préparé par :

Jean Hardy, ing., MBA.
Consortium Génivar/Dessau-Soprin

Si ce compte rendu est imprécis ou incomplet, prière d'aviser le signataire qui effectuera les corrections qui s'imposent.

Date : le 14 juillet 2005